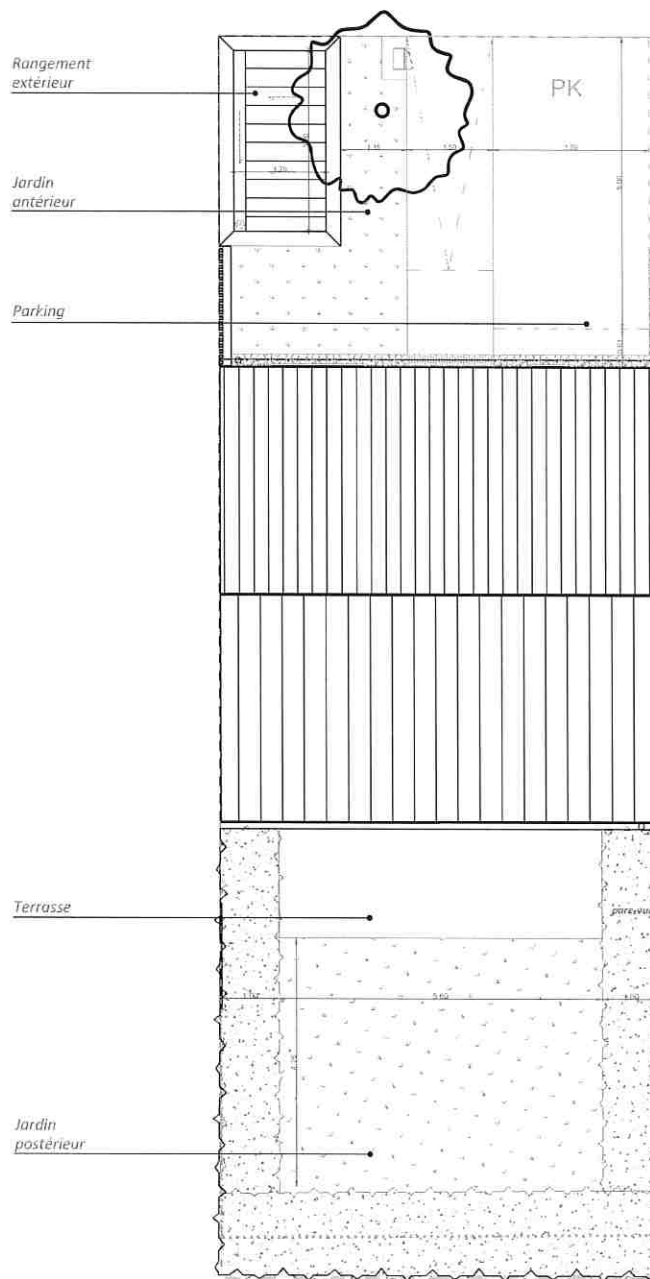


**Construction de  
15 logements intermédiaires  
et 5 maisons en accession**

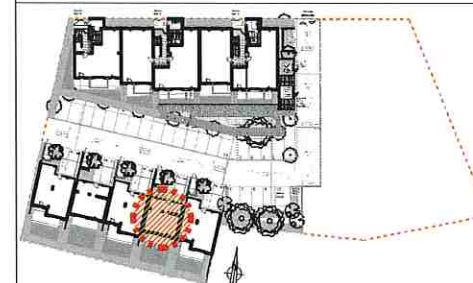
ZAC des Grands Sillons - ILOT K2  
35150 CORPS NUDES



	Pelouse
	Haie fleurie
	Béton balayé
	Bande gravillonnée
	Grillage noyé
	Parois bois
	Pare-vue en lames de bois
	Arbre planté - petite tige, type Prunus Yedoensis

**N.B.** : Les surfaces, cotes, gaines, retombées, soffites et faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe de l'acte de vente. En conséquence une différence maximale de 5% par rapport aux dimensions et de 5% par rapport aux surfaces sera réputée tolérable.

MAISON <b>M4</b>	NIVEAU <b>PARCELLE</b>	TYPE <b>B</b>
TYPOLOGIE		<b>T4</b>
PIECES		Surfaces (m <sup>2</sup> )
Rangement extérieur		5.44
Parking		14.71
Jardin antérieur		9.46
Jardin postérieur		23.85
Haies privatives		23.89
Terrasse RDC		11.20



DATE : 22/07/2024

INDICE : 4

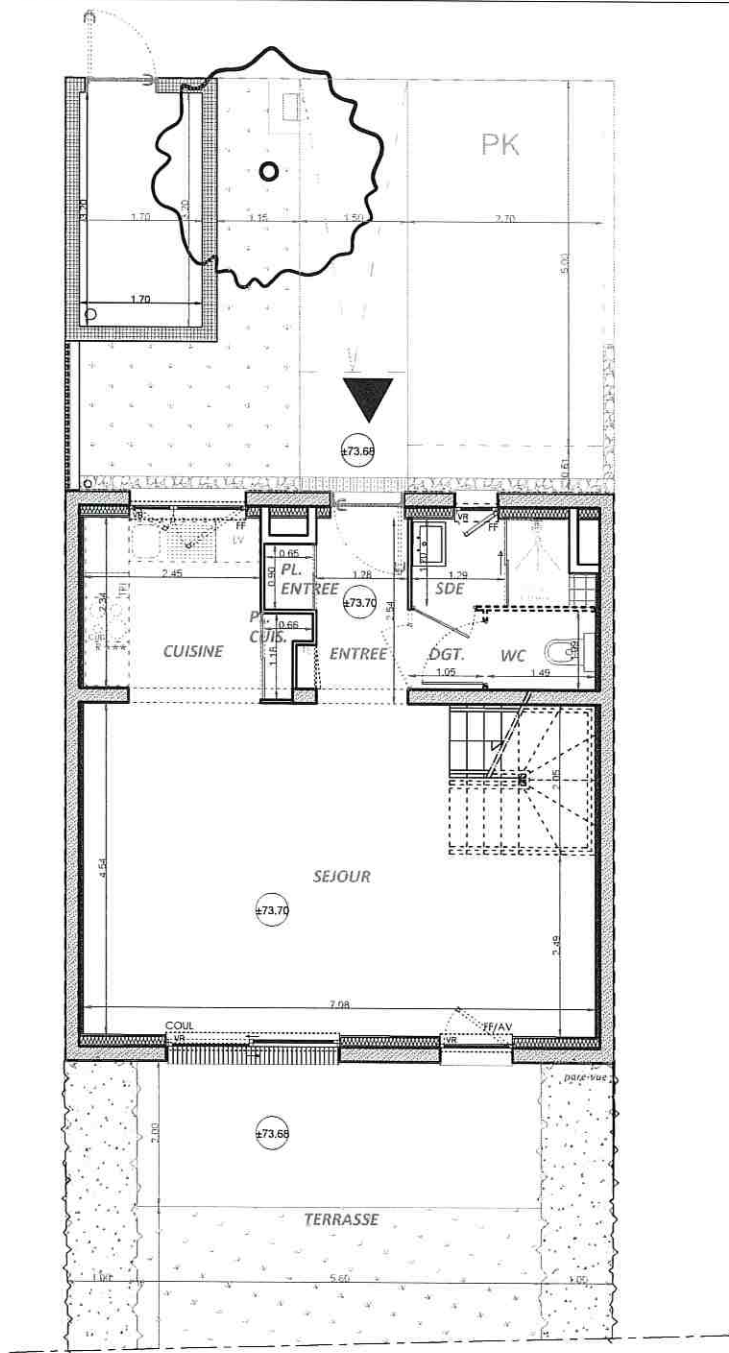
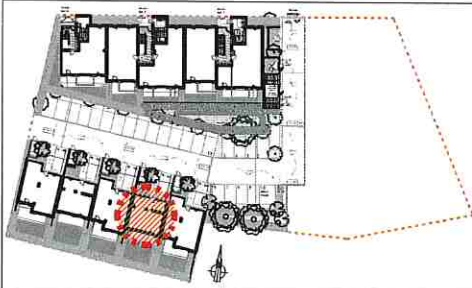


**GRUPE d'ARCHITECTURE ELLIPSE**

27, Rue Etienne Dolet 75020 Paris  
e-mail : [agence@groupearchitectureellipse.fr](mailto:agence@groupearchitectureellipse.fr)

**Construction de  
15 logements intermédiaires  
et 5 maisons en accession**

ZAC des Grands Sillons - ILOT K2  
35150 CORPS NUDES



COUL	porte-fenêtre coulissante
PF	porte-fenêtre
FF/AV	fenêtre à la française sur allège vitrée
FF	fenêtre à la française
OB/AV	fenêtre oscillo-battante sur allège vitrée
OB	fenêtre oscillo-battante
VR	volet-roulant
TE	tableau électricité
LL	lave linge
LV	lave vaisselle
CUIS	cuisinière
TRI	emplacement TRI sélectif
R***	réfrigérateur
	sofite / faux-plafond - H.sous F.P/sofite = 2.20m
	servitude de passage réseaux

**N.B.** : Les surfaces, cotes, gaines, retombées, soffites et faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe de l'acte de vente. En conséquence une différence maximale de 5% par rapport aux dimensions et de 5% par rapport aux surfaces sera réputée tolérable.

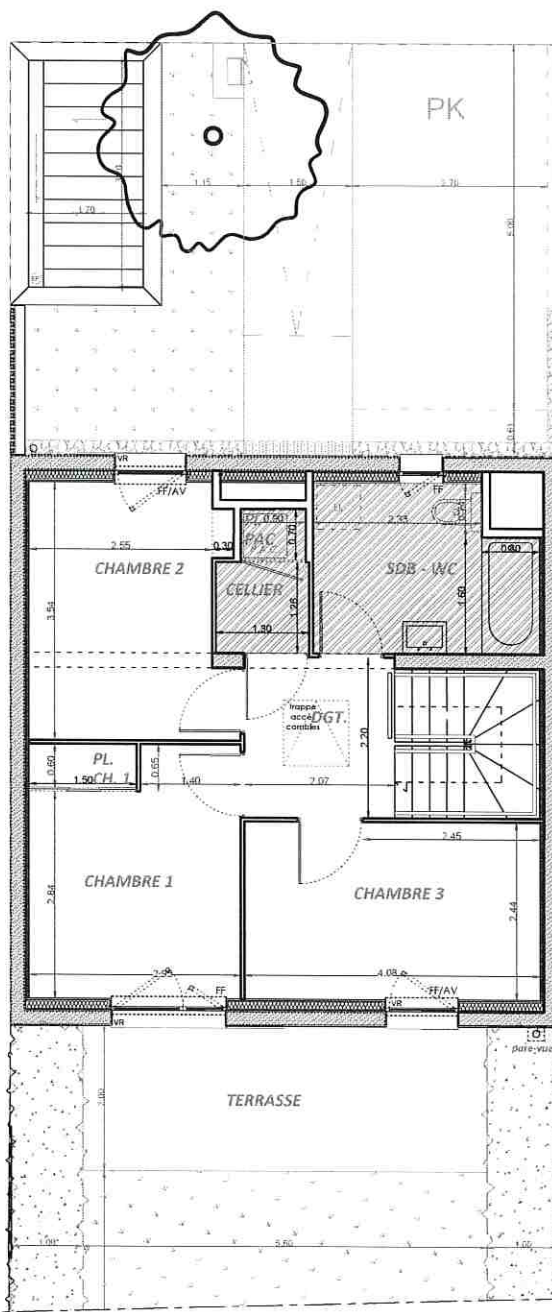
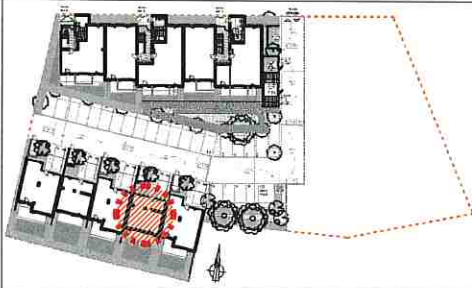
MAISON	NIVEAU	TYPE
<b>M4</b>	<b>RDC</b>	<b>B</b>
<b>TYPLOGIE</b>		<b>T4</b>
<b>PIECES</b>	<b>Surfaces (m<sup>2</sup>)</b>	
Entrée	3.24	
Placard entrée	0.59	
dégagement	1.14	
WC	1.62	
Sde	2.79	
Cuisine	5.72	
Placard cuisine	0.57	
Séjour	29.15	
dégagement (étage)	4.55	
Chambre 1	9.29	
Placard chambre 1	0.90	
Chambre 2	9.62	
Chambre 3	9.95	
Sdb - wc	6.73	
Cellier	1.63	
Placard P.A.C.	0.63	
<b>TOTAL</b>	<b>88.12</b>	
<i>Rangement extérieur</i>	5.44	
<i>Parking</i>	14.71	
<i>Jardin antérieur</i>	9.46	
<i>Jardin postérieur</i>	23.85	
<i>Haies privatives</i>	23.89	
<i>Terrasse RDC</i>	11.20	
DATE : 22/07/2024	INDICE : 4	





**Construction de  
15 logements intermédiaires  
et 5 maisons en accession**

ZAC des Grands Sillons - ILOT K2  
35150 CORPS NUDES



COUL	porte-fenêtre coulissante
PF	porte-fenêtre
FF/AV	fenêtre à la française sur allège vitrée
FF	fenêtre à la française
OB/AV	fenêtre oscillo-battante sur allège vitrée
OB	fenêtre oscillo-battante
VR	volet-roulant
TE	tableau électrique
LL	lave linge
LV	lave vaisselle
CUIS	cuisinière
TRI	emplacement TRI sélectif
R***	réfrigérateur
	sofite / faux-plafond - H.sous F.P/sofite = 2.20m
	servitude de passage réseaux

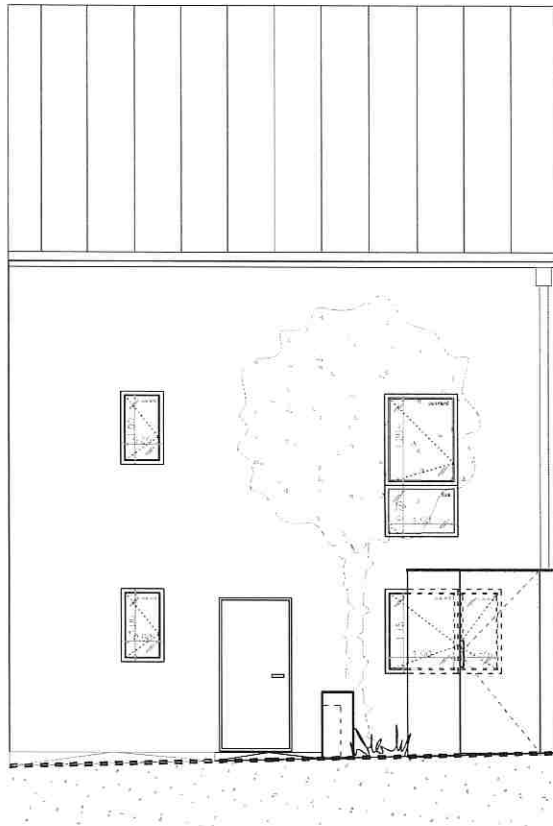
**N.B. :** Les surfaces, cotes, gaines, retombées, soffites et faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe de l'acte de vente. En conséquence une différence maximale de 5% par rapport aux dimensions et de 5% par rapport aux surfaces sera réputée tolérable.

MAISON	NIVEAU	TYPE
<b>M4</b>	<b>R+1</b>	<b>B</b>
<b>TYPOLOGIE</b>	<b>T4</b>	
<b>PIECES</b>	<b>Surfaces (m<sup>2</sup>)</b>	
Entrée	3.24	
Placard entrée	0.58	
dégagement	1.14	
WC	1.62	
Sde	2.79	
Cuisine	5.72	
Placard cuisine	0.57	
Séjour	29.15	
dégagement (étage)	4.55	
Chambre 1	9.29	
Placard chambre 1	0.90	
Chambre 2	9.62	
Chambre 3	9.95	
Sdb - wc	6.73	
Cellier	1.63	
Placard P.A.C.	0.63	
<b>TOTAL</b>	<b>88.12</b>	
Rangement extérieur	5.44	
Parking	14.71	
Jardin antérieur	9.46	
Jardin postérieur	23.85	
Haies privatives	23.89	
Terrasse RDC	11.20	
DATE : 22/07/2024	INDICE : 4	

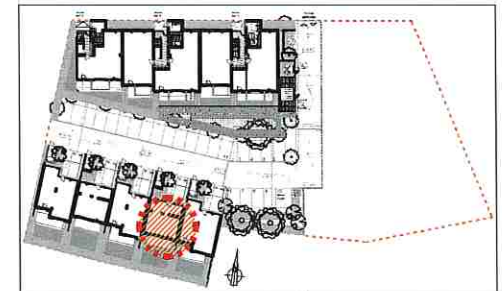
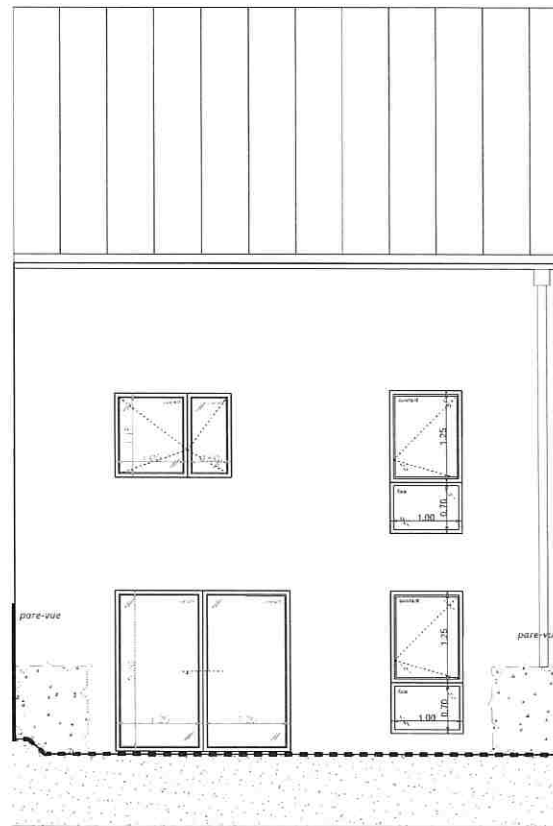
**Construction de  
15 logements intermédiaires  
et 5 maisons en accession**

ZAC des Grands Sillons - ILOT K2  
35150 CORPS NUDES

**FACADE NORD - intérieur d'îlot**



**FACADE SUD**



DATE : 22/07/2024

INDICE : 4

**N.B.** : Les surfaces, cotes, gaines, retombées, soffites et faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe de l'acte de vente. En conséquence une différence maximale de 5% par rapport aux dimensions et de 5% par rapport aux surfaces sera réputée tolérable.